

# Haute-Loire



## État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

**25 mai 2011**

**La carte est achevée au 1<sup>er</sup> janvier 2011 :**

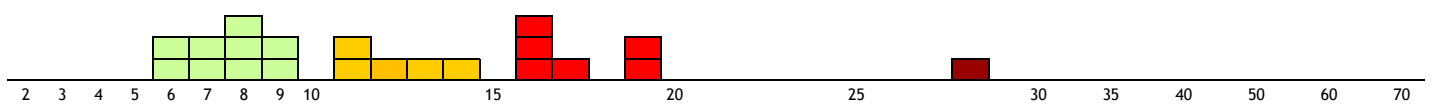
- Le nombre de communautés est identique.
- Le nombre de communes par communauté a augmenté avec l'intégration des 3 dernières communes « isolées ».
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

## Les données

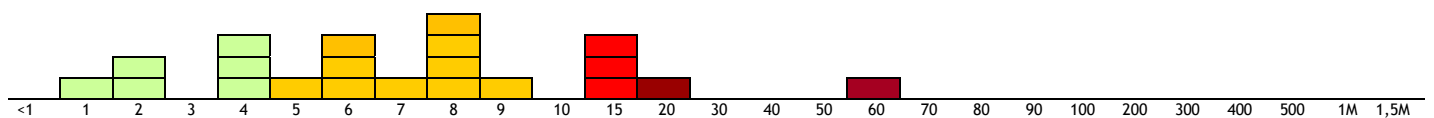
### Caractéristiques du département

Population (habitants)	221 834
Densité (hab./km <sup>2</sup> )	44
Communes (nombre)	260
Superficie (km <sup>2</sup> )	5 030
Communautés (nombre)	21
Communes hors epci	0

### Nombre de communes par communauté



### Population par communauté (en milliers d'habitants)

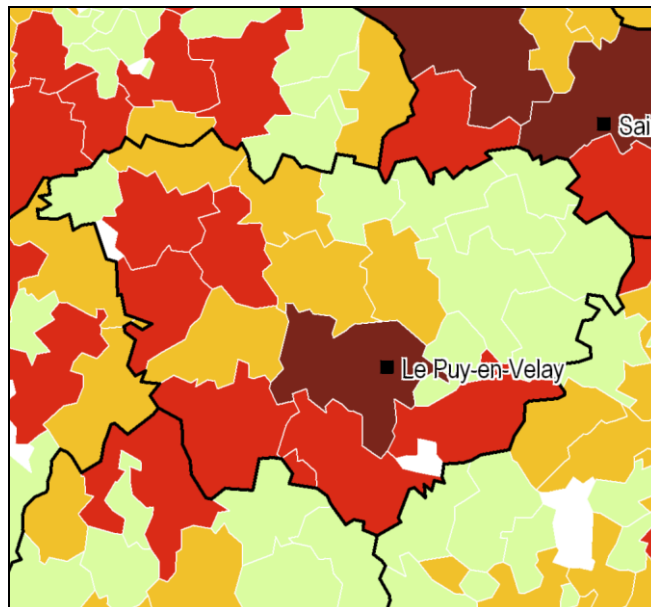


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
6	2
7	2
8	3
9	2
11	2
12	1
13	1
14	1
16	3
17	1
19	2
28	1
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>

Population/Communauté	
Population	Communautés
1 à 2 000	1
2 à 3 000	2
4 à 5 000	3
5 à 6 000	1
6 à 7 000	3
7 à 8 000	1
8 à 9 000	4
9 à 10 000	1
15 à 20 000	3
20 à 30 000	1
60 à 70 000	1
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>

## Les territoires

Nombre de communes par communauté



## Commentaires

### Caractéristiques de la trame intercommunale

Le département est dominé par l'émiettement :

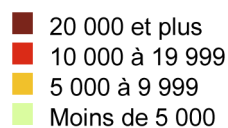
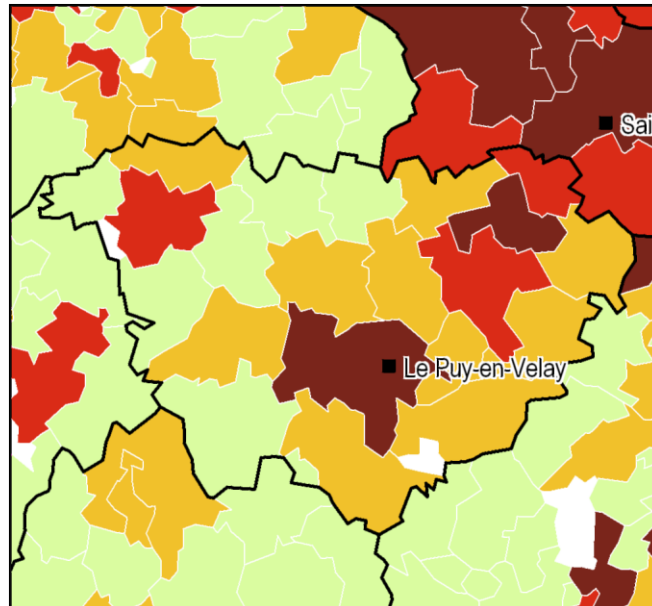
- 9 communautés sur 21 comptent moins de 10 communes (soit 42,90 %), pour l'essentiel dans l'Est du département.
- 1 communauté compte plus de 20 communes (CA du Puy-en-Velay).

### Comparaison avec les départements voisins

- A l'Ouest, la plupart des communautés riveraines sont de taille comparable.
- Nets contrastes au Sud-Est (en Ardèche et en Lozère), où les communautés sont de taille significativement plus petite (moins de 10 communes) et au Nord-Est (dans la Loire) où les communautés sont de taille significativement plus grande (15, voire 20 communes et plus).

## Les territoires

### Population par communauté



## Commentaires

### Caractéristiques de la trame intercommunale

La plupart des communautés sont faiblement peuplées :

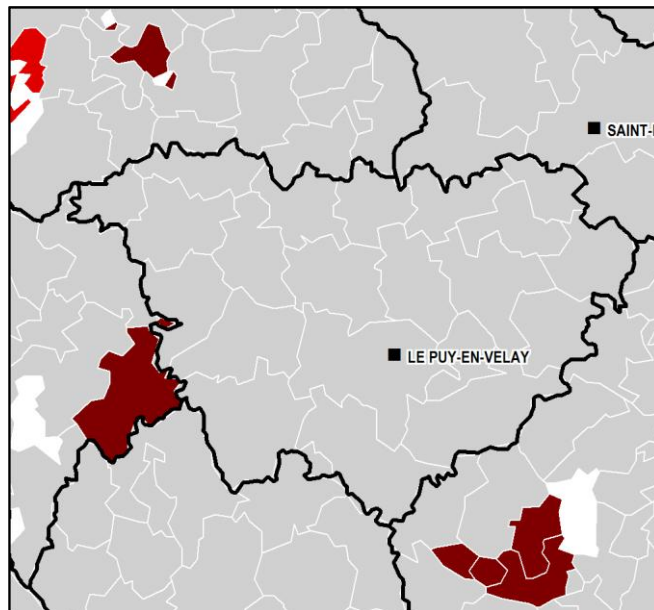
- 16 communautés sur 21 comptent moins de 10 000 habitants (soit 76,20%).
- 6 communautés comptent moins de 5 000 habitants (28,60 %), toutes situées à l'Ouest du département.
- 2 communautés comptent au moins 20 000 habitants (CA du Puy-en-Velay, CC Les Marches du Velay).

### Comparaison avec les départements voisins

- A l'Ouest, la plupart des communautés riveraines sont de taille comparable.
- Nets contrastés au Sud-Est (en Lozère et en Ardèche), où les communautés sont moins peuplées (moins de 5 000 habitants).
- Au Nord-Est, les communautés de la Loire sont plus peuplées. Elles comptent au moins 10 000 habitants, fréquemment 20 000 habitants et plus.

## Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

### Données

Territoire discontinu	0
Territoire comprenant une enclave	0
Territoire discontinu avec une enclave	0
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	3
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	3
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	0

### Evolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2010

- Aucune

Entre 2010 et 2011

Elargissement de périmètres existants par intégration de communes isolées :

- Alleyrac et Salettes ont intégré la CC du Mézenc.
- Lubilhac a intégré la CC du Brivadois.

Suite à ces évolutions, la Haute-Loire est couverte en totalité par des communautés.

### Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

- Aucune commune « isolée ».

### **Constats et propositions**

L'analyse présentée ci-dessous est fondée sur les documents transmis, en 2006, par la préfecture.  
**Schéma d'orientation de l'intercommunalité en Haute-Loire - 30 juin 2006**

### **État des lieux**

Toutes les communes du département, à l'exception de trois (Alleyrac, Lubilhac et Salettes) adhèrent à un EPCI à fiscalité propre.

Les communautés de communes ont souvent été créées sur le périmètre des anciens SIVOM, ce qui explique qu'elles ont dans la majorité des cas un territoire proche de celui du canton. Cette situation a facilité la mise en oeuvre de l'intercommunalité.

On note une certaine disparité entre les communautés de communes de l'Est du département, relativement peuplées, et celles de l'Ouest, ce secteur détenant les quatre communautés de communes les moins peuplées.

### **Le schéma d'orientation**

#### **• La position des communes isolées et des EPCI à fiscalité propre**

Les trois communes isolées ne souhaitent pas, dans l'immédiat, adhérer à une communauté de communes.

Les présidents d'EPCI, de manière générale, estiment qu'une évolution vers des regroupements est prématurée.

A court terme, les communautés de communes n'envisagent aucune modification de leur territoire si ce n'est pour accueillir les communes isolées.

A long terme, certaines propositions ont été formulées.

#### **• Les grandes lignes du schéma**

Malgré quelques réticences, un schéma a pu être établi et a reçu l'accord de la majorité des membres de la CDCI.

#### **A court terme :**

La priorité est de ne pas laisser les communes isolées en dehors d'une communauté de communes.

#### **A plus long terme :**

Les regroupements respecteront les périmètres des pays et EPCI à fiscalité propre. Toutefois, compte tenu de l'attraction des communautés de communes en limite de département pour les communautés de communes extérieures à celui-ci, une ouverture vers les départements limitrophes peut être envisagée.

Le choix a été fait de respecter les pays, qui constituent le réceptacle le plus approprié de la politique de développement susceptible d'intervenir dans le domaine de l'espace et de problèmes majeurs.

### **Les regroupements proposés**

#### **Pays de Lafayette :**

Regroupement des CC du Brivadois, d'Auzon Communauté et du Pays de Blesle ou regroupement des CC du Brivadois, d'Auzon Communauté, du Pays de Blesle et du Plateau de la Chaise-Dieu.

Regroupement des CC du Langeadois, du Pays de Paulhaget, de la Ribeyre, Chaliergue et Margeride ou

Regroupement des CC du Langeadois, du Pays de Paulhaget, de la Ribeyre, Chaliergue et Margeride et du Pays de Saugues ou

Regroupement des CC du Langeadois, du Pays de Paulhaget, de la Ribeyre, Chaliergue et Margeride, du Pays de Saugues et du Plateau de la Chaise-Dieu.

**Pays du Velay :**

Regroupement des CC du Pays de Mézenc et du Meygal ou

Regroupement des CC du Pays de Mézenc et des Pays de Cayres et de Pradelles.

Regroupement des CC du Meygal et de l'Emblavez.

Regroupement des CC des Portes d'Auvergne, de l'Emblavez et du Meygal avec la CA du Puy-en-Velay.

Regroupement des CC du Pays de Craponne et des Portes d'Auvergne.

**Pays Jeune Loire et ses rivières :**

Regroupement des CC des Sucs, du Haut-Lignon et du Pays de Montfaucon.

Regroupement des CC de Rochebaron à Chalencon, les Marches du Velay et Loire Semène